PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité



Accord-cadre pour la réalisation de prestations de mise en propreté au bénéfice des sites des services déconcentrés et d'établissements publics de l'Etat en région Île-de-France

Référence de la consultation : 2026_PROPRETE_PFRA_IDF

Annexe 2 au CCTF
Détail des prestations – Niveau Renforcé
Commun à tous les lots

La présente annexe comprend, hors page de garde et sommaire, 27 pages

ABORD EXTERIEUR - PARVIS - COUR - TERRASSE - BALCON 1
ASCENSEUR – MONTE-CHARGES 2
AUDITORIUM - SALLE DE CONFERENCE - EVENT BUSINESS CENTER - SALLE EVENT 3
BUREAU INDIVIDUEL - OPEN SPACE & ASSIMILE 4
BOX – SALLE DE RÉUNION & ASSIMILÉ 5
CABINE TELEPHONIQUE 6
CAFETERIA - TISANERIE - ESPACE DE CONVIVIALITE 7
CIRCULATION HORIZONTALE - RDC & ETAGES INCLUANT PALIER ASCENSEUR 8
CIRCULATION HORIZONTALE - SOUS-SOL INCLUANT PALIER ASCENSEUR 9
ESCALIER & PALIER - RDC & ETAGES 10
ESCALIER & PALIER - SOUS-SOL 11
ESCALIER & PALIER - SORTIE DE SECOURS 12
ESPACE PRIVATIF DE LIBERTE 13
ESPACE DE RESTAURATION COLLECTIVE – HORS ESPACES DE PREPARATION 14
HALL - SAS - ACCUEIL 15
HEBERGEMENT - LOGEMENT 16
INFIRMERIE & ASSIMILÉ - ESPACE MÉDICALISÉ - CABINE DE DESHABILLAGE 17
LABORATOIRE & ASSIMILE 18
LOCAL POUBELLES 19
LOCAL TECHNIQUE – ARCHIVE VIVANTE & ASSIMILE 20
PARC DE STATIONNEMENT EXTERIEUR 21
PARC DE STATIONNEMENT INTERIEUR – RAMPE D'ACCES INCLUSE 22
POSTE CENTRAL DE SECURITE 23
SALLE POUR ACTIVITÉS CULTURELLES & ASSIMILÉS – BIBLIOTHÈQUE 24
SALLE POUR ACTIVITES SPORTIVES & ASSIMILE 25
SANITAIRE – DOUCHE 26
VESTIAIRE 27

Z2

ABORD EXTERIEUR - PARVIS - COUR - TERRASSE - BALCON

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Si présentes : Vidage des poubelles selon les procédés de tri sélectif en vigueur. Essuyage humide extérieur du contenant			■			
Si nécessaire : Fourniture et mise en place de sacs (respect des tailles & couleurs)			■			
Si présents : Vidage des cendriers, essuyage extérieur			■			
Enlèvements de tous collants et/ou affiches existants sur tous supports			■			
Ramassage de tous détritus et lavage des incidents si nécessaire			■			
Essuyage des mobiliers et totems si existants				■		
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
Nettoyages courants des sols	**Tous les J**	**3x /sem**	**2x /sem**	**1x /sem**	**2x /mois**	**1x /mois**
Balayage et/ou lavage des sols (mécanisation si possibilité offerte)					■	

Pour rappel, des espaces d'affichage libres et/ou plus institutionnels (administration, syndicats...) sont répartis à des endroits stratégiques du site afin d'être largement visibles par tous. En conséquence, tous les affichages situés en dehors de ces zones autorisées (affichages sauvages), sont proscrits et imposent à l'agent de services du Titulaire du lot un enlèvement pour évacuation dès constatation. Aucun reproche ne pourra être fait à l'agent de services du Titulaire s'il applique cette consigne.

Z2

ASCENSEUR - MONTE-CHARGES

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

NC / Nettoyage complet	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Essuyage humide, désinfection du tableau de commande (boutons d'appel & de commande)			■			
Enlèvement des scotchs, graffitis et affichages sauvages si existants			■			
Enlèvement des traces (coulures, traces de doigts…) sur les miroirs, parois intérieures de la cabine, portes palières (int&ext)			■			
Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols			■			
Essuyage humide / astiquage complet des portes aux deux faces et parois (produit inox approprié)				■		
Aspiration soignée des rainures de portes coulissantes				■		
Essuyage humide du plafond de la cabine d'ascenseur						■

Pour rappel, des espaces d'affichage libres et/ou plus institutionnels (administration, syndicats…) sont répartis à des endroits stratégiques du site afin d'être largement visibles par tous. En conséquence, tous les affichages situés en dehors de ces zones autorisées (affichages sauvages), sont proscrits et imposent à l'agent de services du Titulaire du lot un enlèvement pour évacuation dès constatation. Aucun reproche ne pourra être fait à l'agent de services du Titulaire s'il applique cette consigne.

Z2

AUDITORIUM - SALLE DE CONFERENCE - EVENT BUSINESS CENTER - SALLE EVENT

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Si présentes : Vidage des poubelles selon les procédés de tri sélectif en vigueur. Essuyage humide extérieur du contenant	■					
Si nécessaire : Fourniture et mise en place de sacs (respect des tailles & couleurs)	■					
Enlèvement des scotchs, graffitis et affichages sauvages si existants			■			
Essuyage humide des tables de travail, pupitres non encombrées			■			
Essuyage humide des objets meublants, mobiliers d'agencement			■			
Récupération de toutes feuilles de type "paper-board" utilisées (même encore présentes sur chevalets) pour évacuation			■			
Si présents : Essuyage soigné des tableaux blancs. Nettoyage de la tablette porte marquers			■			
Si présents : Dépoussiérage des téléphones et désinfection des combinés			■			
Ramassage et évacuation de tous détritus au sol, sur les tables de travail, pupitres, sur les assises…			■			
Essuyage humide et désinfection des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs…)			■			
Si présents : Dépoussiérage au plumeau antistatique des carters d'écrans numériques - H<2,0				■		
Dépoussiérage des finitions mi-hauteur (rebords de fenêtres, extincteurs, radiateurs…)				■		
Enlèvement des traces sur les parois verticales (murs, mobiliers, portes aux deux faces, cloisons vitrées…)				■		
Dépoussiérage des finitions basses (plinthes, tuyauteries, piétements de mobiliers…)					■	
Aspiration des assises des sièges en tissu ou dépoussièrage humide						■
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
Dépoussiérage des finitions hautes (signalétique, tableaux d'affichage…) - H<2,0						■
Dépoussiérage des blocs autonomes d'éclairage et de sécurité (BAES) - H<2,5						■

NC / Nettoyages courants des sols	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols (privilégier le lavage mécanisé dès que possible…)			■			
Détachage des sols textile si nécessaire			■			

L'aspiration des sols entre les rangées de sièges dans une configuration "auditorium" qui peut finalement s'avérer compliquée à mettre en oeuvre (perte de temps & résultat peu satisfaisant), pourra être remplacée par une prestation de soufflage après validation de l'efficacité du procédé par le Service Bénéficiaire. L'agent de services du Titulaire du lot a la possibilité d'alterner les deux types d'intervention pour l'atteinte du meilleur résultat possible.

Il est de la responsabilité des intervenants du Service Bénéficiaire de détacher et de garder avec eux, toutes feuilles "paper-bord" utilisées et jugées importantes pour eux. Pour rappel, l'agent de services du Titulaire ne sera pas tenu responsable de l'élimination desdites feuilles (même celles encore présentes sur le chevalet).

De la même manière, tous les tableaux blancs si ils existent dans le local, seront systématiquement effacés et nettoyés. L'agent de services du Titulaire ne sera pas tenu responsable de l'effacement des inscriptions et mentions présentes.

Pour rappel, des espaces d'affichage libres et/ou plus institutionnels (administration, syndicats…) sont répartis à des endroits stratégiques du site afin d'être largement visibles par tous. En conséquence, tous les affichages situés en dehors de ces zones autorisées (affichages sauvages), sont proscrits et imposent à l'agent de services du Titulaire un enlèvement pour évacuation dès constatation. Aucun reproche ne sera fait à l'agent de services du Titulaire s'il applique cette consigne.

Pour information, près de soixante-dix pour cent (70%) des Services Bénéficiaires ont déjà fait le choix de supprimer les poubelles individuelles au profit de la mise en place de points d'apport volontaire (PAV). Pour ces sites, aucune prestation de vidage des poubelles individuelles n'est donc attendu. Néanmoins, pour les autres sites qui ne sont pas encore dans cette démarche, le Titulaire demandera à ses agents présents sur zones de vider régulièrement les poubelles et remplacer si nécessaire les sacs plastiques. Le coût de l'entretien du local type devra prendre en compte cette éventualité. Les poubelles ne doivent jamais être à plus de cinquante pour cent (50%) de leurs volumes.

Z3

BUREAU INDIVIDUEL - OPEN SPACE & ASSIMILE

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Essuyage humide des tables de travail non encombrées			■			
Essuyage humide des objets meublants, mobiliers d'agencement			■			
Dépoussiérage des téléphones et désinfection des combinés si existants			■			
Ramassage et évacuation de tous détritus au sol			■			
Essuyage humide et désinfection des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs…)			■			
Dépoussiérage des finitions mi-hauteur (rebords de fenêtres, radiateurs…)				■		
Enlèvement des traces sur les parois verticales (portes aux deux faces, mobiliers, cloisons vitrées…)				■		
Dépoussiérage soigné des carters écrans informatiques & unités centrales et clavier					■	
Dépoussiérage des finitions basses (plinthes, tuyauteries, piétements de mobiliers…)					■	
Aspiration des assises des sièges en tissu ou dépoussièrage humide						■
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
Dépoussiérage des finitions hautes (dessus d'armoires si dégagés, signalétique, tableaux d'affichage…) - H<2,0						■

NC / Nettoyages courants des sols	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols			■			
Détachage des sols textile si nécessaire			■			
Aspiration des zones non accessibles en balayage (autour cables électriques, espaces exigus…)			■			

Pour information, près de soixante-dix pour cent (70%) des Services Bénéficiaires ont déjà fait le choix de supprimer les poubelles individuelles au profit de la mise en place de points d'apport volontaire (PAV). Pour ces sites, aucune prestation de vidage des poubelles individuelles n'est donc attendu. Néanmoins, pour les autres sites qui ne sont pas encore dans cette démarche, le Titulaire du lot demandera à ses agents présents sur zones de vider régulièrement les poubelles et remplacer si nécessaire les sacs plastiques. Le coût de l'entretien du local type devra prendre en compte cette éventualité. Les poubelles ne doivent jamais être à plus de cinquante pour cent (50%) de leurs volumes.

Il appartient aux personnels du Service Bénéficiaire qui occupent cet espace de sortir les poubelles (DIB) dans les circulations horizontales pour être vidées par les agents de services du Titulaire à une fréquence qui va au-delà des deux manipulations initialement prévues (mettre devant la porte).

Z3

BOX - SALLE DE REUNION & ASSIMILE

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Si présentes : Vidage des poubelles selon les procédés de tri sélectif en vigueur. Essuyage humide extérieur du contenant			■			
Si nécessaire : Fourniture et mise en place de sacs (respect des tailles & couleurs)			■			
Essuyage humide des tables de travail			■			
Rangement et disposition correcte des chaises autour des tables			■			
Si présentes : Evacuation des feuilles de paper-bord utilisées			■			
Si présents : Nettoyage soigné des tableaux blancs			■			
Essuyage humide des objets meublants, mobiliers d'agencement			■			
Essuyage humide et désinfection des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs...)			■			
Si présents : Dépoussiérage au plumeau antistatique des carters d'écrans numériques - H<2,0				■		
Dépoussiérage des finitions mi-hauteur (rebords de fenêtres, radiateurs...)				■		
Enlèvement des traces sur les parois verticales (portes aux deux faces, mobiliers, cloisons vitrées...)				■		
Dépoussiérage des finitions basses (plinthes, tuyauteries, piétements de mobiliers...)					■	
Aspiration des assises des sièges en tissu ou dépoussièrage						■
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
Dépoussiérage des finitions hautes (dessus d'armoires si dégagés, signalétique, tableaux d'affichage...) - H<2,0						■

NC / Nettoyages courants des sols	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols			■			
Détachage des sols textile si nécessaire			■			

Pour information, près de soixante-dix pour cent (70%) des Services Bénéficiaires ont déjà fait le choix de supprimer les poubelles individuelles au profit de la mise en place de points d'apport volontaire (PAV). Pour ces sites, aucune prestation de vidage des poubelles individuelles n'est donc attendu. Néanmoins, pour les autres sites qui ne sont pas encore dans cette démarche, le Titulaire du lot demandera à ses agents présents sur zones de vider régulièrement les poubelles et remplacer si nécessaire les sacs plastiques. Le coût de l'entretien du local type devra prendre en compte cette éventualité. Les poubelles ne doivent jamais être à plus de cinquante pour cent (50%) de leurs volumes.

Il appartient aux personnels du Service Bénéficiaire qui occupent cet espace de sortir les poubelles (DIB) dans les circulations horizontales pour être vidées par les agents de services du Titulaire à une fréquence qui va au-delà des deux manipulations initialement prévues (mettre devant la porte).

Il est de la responsabilité des intervenants du Service Bénéficiare de détacher et de garder avec eux, toutes feuilles "paper-bord" utilisées et jugées importantes pour eux. Pour rappel, l'agent de services du Titulaire ne sera pas tenu responsable de l'élimination desdites feuilles (même celles encore présentes sur le chevalet).

De la même manière, tous les tableaux blancs si ils existent dans le local, seront systématiquement effacés et nettoyés. L'agent de services du Titulaire ne sera pas tenu responsable de l'effacement des inscriptions et mentions présentes.

Z3

CABINE TELEPHONIQUE

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Essuyage humide de la tablette de travail			■			
Enlèvement des traces sur les parois verticales (portes aux deux faces, cloisons vitrées…)			■			
Essuyage humide et désinfection des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs…)			■			
Aspiration des assises des sièges en tissu ou dépoussièrage						■

NC / Nettoyages courants des sols	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols			■			
Détachage des sols textile si nécessaire			■			

Z1

CAFETERIA - TISANERIE - ESPACE DE CONVIVIALITE

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Si présentes : Vidage des poubelles selon les procédés de tri sélectif en vigueur. Essuyage humide extérieur du contenant	■					
Si nécessaire : Fourniture et mise en place de sacs (respect des tailles & couleurs)	■					
Essuyage des tables, mange-debout, chaises			■			
Entretien soigné des plans d'évier - Astiquage de la robinetterie			■			
Approvisionnement en consommable essuie-mains et savon liquide vaisselle si nécessaire			■			
Essuyage humide et désinfection des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs...)			■			
Essuyage humide extérieur des appareils électroménagers (micro-ondes, réfrigérateurs) et fontaines à eau si existants			■			
Dépoussiérage des finitions mi-hauteur (rebords de fenêtres, extincteurs, radiateurs...)				■		
Enlèvement des traces sur les parois verticales (portes aux deux faces, mobiliers, cloisons vitrées...)				■		
Détartrage des éviers (tous révêtements)				■		
Vidage pour évacuation dans la poubelle de tous restes alimentaires présents dans les réfrigérateurs (hors boissons)				■		
Nettoyage interne soigné de l'intérieur des réfrigérateurs (utilisation obligatoire d'un détergent agroalimentaire)				■		
Dépoussiérage des finitions basses (plinthes, tuyauteries, piétements de mobiliers...)					■	
Aspiration des assises des sièges en tissu ou dépoussièrage						■
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
Dépoussiérage des finitions hautes (dessus d'armoires si dégagés, signalétique, tableaux d'affichage...) - H<2,0						■

NC / Nettoyages courants des sols	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols			■			
Détachage des sols textile si nécessaire			■			

Pour information, près de soixante-dix pour cent (70%) des Services Bénéficiaires ont déjà fait le choix de supprimer les poubelles individuelles au profit de la mise en place de points d'apport volontaire (PAV). Pour ces sites, aucune prestation de vidage des poubelles individuelles n'est donc attendu. Néanmoins, pour les autres sites qui ne sont pas encore dans cette démarche, le Titulaire du lot demandera à ses agents présents sur zones de vider régulièrement les poubelles et remplacer si nécessaire les sacs plastiques. Le coût de l'entretien du local type devra prendre en compte cette éventualité. Les poubelles ne doivent jamais être à plus de cinquante pour cent (50%) de leurs volumes.

Le jour pour l'évacuation des denrées des réfrigérateurs et l'entretien intérieur qui s'en suivra sera décidé avec le Service Bénéficiaire concerné. En règle générale, il s'agira du dernier jour de la semaine. Dans tous les cas, une fois déterminé d'un commun accord, ce jour sera figé. Le Titulaire se chargera d'afficher dans les zones prévues à cette effet, pour rappel aux personnels du Service Bénéficiaire, les règles de fonctionnement déterminées.

L'agent de services du Titulaire ne sera pas tenu responsable de l'évacuation de denrées alimentaires si celle-ci est réalisée à la date et horaire fixés. Il est donc de la responsabilité des utilisateurs de l'espace de s'organiser en amont pour récupérer leurs éventuels contenants personnels pour pouvoir les réutiliser... Les mentions "Ne pas jeter" ne seront pas suivies : Force sera de constater que de nombreux agents de services du Titulaire ne sauront pas forcément bien comprendre les instructions laissées à leurs attentions...

Risque sanitaire avéré : L'agent de services du Titulaire n'a pas le droit de récupérer à des fins personnelles des denrées destinées à être évacuées dans le cadre du nettoyage hebdomadaire des réfrigérateurs. Cette pratique interdite pour des questions évidentes de sécurité alimentaire (rupture chaine du froid...), sera considérée comme une faute comise par l'agent de services incriminé.

Z2

CIRCULATION HORIZONTALE - Rdc & Etages incluant palier ascenseur

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Si présentes : Vidage des poubelles selon les procédés de tri sélectif en vigueur. Essuyage humide extérieur du contenant	■					
Si nécessaire : Fourniture et mise en place de sacs (respect des tailles & couleurs)	■					
Ramassage et évacuation des déchets, enlèvement des chewing gums…			■			
Enlèvement des tags, graffitis, scotchs, affichages sauvages… (tous supports verticaux)			■			
Essuyage humide des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs…)			■			
Dépoussiérage des finitions mi-hauteur (Robinet d'incendie armé, rebords de fenêtres, extincteurs, radiateurs…)				■		
Enlèvement des traces sur les parois verticales (portes, mobiliers, cloisons vitrées…)				■		
Dépoussiérage des finitions basses (plinthes, tuyauteries, piétements de mobiliers…)					■	
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
Dépoussiérage des finitions hautes (dessus d'armoires si dégagés, signalétique, tableaux d'affichage…) - H<2,0						■
Dépoussiérage des blocs autonomes d'éclairage et de sécurité (BAES) - H<2,5						■
NC / Nettoyages courants des sols	**Tous les J**	**3x /sem**	**2x /sem**	**1x /sem**	**2x /mois**	**1x /mois**
Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols (privilégier le lavage mécanisé dès que possible…)			■			
Détachage des sols textile si nécessaire			■			

Pour information, près de soixante-dix pour cent (70%) des Services Bénéficiaires ont déjà fait le choix de supprimer les poubelles individuelles au profit de la mise en place de points d'apport volontaire (PAV). Pour ces sites, aucune prestation de vidage des poubelles individuelles n'est donc attendu. Néanmoins, pour les autres sites qui ne sont pas encore dans cette démarche, le Titulaire du lot demandera à ses agents présents sur zones de vider régulièrement les poubelles et remplacer si nécessaire les sacs plastiques. Le coût de l'entretien du local type devra prendre en compte cette éventualité. Les poubelles ne doivent jamais être à plus de cinquante pour cent (50%) de leurs volumes.

Pour rappel, des espaces d'affichage libres et/ou plus institutionnels (administration, syndicats…) sont répartis à des endroits stratégiques du site afin d'être largement visibles par tous. En conséquence, tous les affichages situés en dehors de ces zones autorisées (affichages sauvages), sont proscrits et imposent à l'agent de services du Titulaire un enlèvement pour évacuation dès constatation. Aucun reproche sera fait à l'agent de services du Titulaire s'il applique cette consigne.

Z4

CIRCULATION HORIZONTALE - Sous-sol incluant palier ascenseur

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Si présentes : Vidage des poubelles selon les procédés de tri sélectif en vigueur. Essuyage humide extérieur du contenant	■					
Si nécessaire : Fourniture et mise en place de sacs (respect des couleurs)	■					
Ramassage et évacuation des déchets, enlèvement des chewing gums…			■			
Essuyage humide des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs…)			■			
Enlèvement des traces sur les murs (coulures de café, traces de chaussures…)			■			
Enlèvement des tags, graffitis, scotchs, affichages sauvages…			■			
Dépoussiérage des finitions mi-hauteur (extincteurs, radiateurs…)			■			
Dépoussiérage des finitions basses (plinthes, tuyauteries, piétements de mobiliers…)			■			
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5)						■
Dépoussiérage des finitions hautes (dessus d'armoires si dégagés, signalétique, tableaux d'affichage…) - H<2,0						■
Dépoussiérage des blocs autonomes d'éclairage et de sécurité (BAES) - H<2,5						■

NC / Nettoyages courants des sols	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols (privilégier le lavage mécanisé dès que possible…)					■	
Détachage des sols textile si nécessaire					■	

Pour information, près de soixante-dix pour cent (70%) des Services Bénéficiaires ont déjà fait le choix de supprimer les poubelles individuelles au profit de la mise en place de points d'apport volontaire (PAV). Pour ces sites, aucune prestation de vidage des poubelles individuelles n'est donc attendu. Néanmoins, pour les autres sites qui ne sont pas encore dans cette démarche, le Titulaire du lot demandera à ses agents présents sur zones de vider régulièrement les poubelles et remplacer si nécessaire les sacs plastiques. Le coût de l'entretien du local type devra prendre en compte cette éventualité. Les poubelles ne doivent jamais être à plus de cinquante pour cent (50%) de leurs volumes.

Pour rappel, des espaces d'affichage libres et/ou plus institutionnels (administration, syndicats…) sont répartis à des endroits stratégiques du site afin d'être largement visibles par tous. En conséquence, tous les affichages situés en dehors de ces zones autorisées (affichages sauvages), sont proscrits et imposent à l'agent de services du Titulaire un enlèvement pour évacuation dès constatation. Aucun reproche sera fait à l'agent de services du Titulaire s'il applique cette consigne.

Z2

ESCALIER & PALIER - Rdc & Etages

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Enlèvement des traces sur les murs et garde-corps (coulures café...)			■			
Ramassage et évacuation des déchets, enlèvement des chewing gums...			■			
Essuyage & désinfection des mains courantes			■			
Enlèvement des tags, graffitis, scotchs, affichages sauvages (tous supports verticaux)...			■			
Essuyage humide et désinfection des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs...)			■			
Dépoussiérage des finitions mi-hauteur (rebords de fenêtres, extincteurs, radiateurs...)				■		
Dépoussiérage des finitions basses (plinthes, tuyauteries...)					■	
Enlèvement de toutes traces sur les stylobates si existants					■	
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
Dépoussiérage de tous garde-corps (compris GC vitrés) avec enlèvement traces doigts inclus						■
Dépoussiérage des finitions hautes accessibles (rebords muraux, signalétiques d'évacuation...)						■
Dépoussiérage des blocs autonomes d'éclairage et de sécurité (BAES) - H<2,5						■

NC / Nettoyages courants des sols	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols			■			
Détachage des sols textile si nécessaire			■			
Lavage et enlèvement des traces de talonnade sur les marches et contremarches			■			

Pour rappel, des espaces d'affichage libres et/ou plus institutionnels (administration, syndicats...) sont répartis à des endroits stratégiques du site afin d'être largement visibles par tous. En conséquence, tous les affichages situés en dehors de ces zones autorisées (affichages sauvages), sont proscrits et imposent à l'agent de services du Titulaire du lot un enlèvement pour évacuation dès constatation. Aucun reproche sera fait à l'agent de services du Titulaire s'il applique cette consigne.

Z4

ESCALIER & PALIER - Sous-sol

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Enlèvement des traces sur les murs et garde-corps (coulures café...)			■			
Ramassage et évacuation des déchets, enlèvement des chewing gums...			■			
Essuyage & désinfection des mains courantes			■			
Enlèvement des tags, graffitis, scotchs, affichages sauvages (tous supports verticaux)...			■			
Essuyage humide et désinfection des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs...)			■			
Dépoussiérage des finitions mi-hauteur (extincteurs, radiateurs...)						■
Dépoussiérage des finitions basses (plinthes, tuyauteries...)						■
Enlèvement de toutes traces sur les stylobates si existants						■
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
Dépoussiérage de tous garde-corps (compris GC vitrés) avec enlèvement traces doigts inclus						■
Dépoussiérage des finitions hautes accessibles (rebords muraux, signalétiques d'évacuation...)						■
Dépoussiérage des blocs autonomes d'éclairage et de sécurité (BAES) - H<2,5						■
NC / Nettoyages courants des sols	**Tous les J**	**3x /sem**	**2x /sem**	**1x /sem**	**2x /mois**	**1x /mois**
Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols					■	
Détachage des sols textile si nécessaire					■	
Lavage et enlèvement des traces de talonnade sur les marches et contremarches					■	

Pour rappel, des espaces d'affichage libres et/ou plus institutionnels (administration, syndicats...) sont répartis à des endroits stratégiques du site afin d'être largement visibles par tous. En conséquence, tous les affichages situés en dehors de ces zones autorisées (affichages sauvages), sont proscrits et imposent à l'agent de services du Titulaire du lot un enlèvement pour évacuation dès constatation. Aucun reproche sera fait à l'agent de services du Titulaire s'il applique cette consigne.

Z4

ESCALIER & PALIER - Sortie de secours

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Enlèvement des traces sur les murs et garde-corps si espace fermé (coulures café...)						■
Ramassage et évacuation des déchets, enlèvement des chewing gums...						■
Essuyage & désinfection des mains courantes						■
Enlèvement des tags, graffitis, scotchs, affichages sauvages si espace fermé (tous supports verticaux)...						■
Essuyage humide et désinfection des points de contact si espace fermé (poignées de portes et contours, interrupteurs...)						■
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
Dépoussiérage des finitions hautes (tableaux d'affichage...) - H<2,0						■
Dépoussiérage des blocs autonomes d'éclairage et de sécurité (BAES) - H<2,5						■
NC / Nettoyages courants des sols	**Tous les J**	**3x /sem**	**2x /sem**	**1x /sem**	**2x /mois**	**1x /mois**
Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols						■
Lavage et enlèvement des traces de talonnade sur les marches et contremarches si existantes						■

Pour rappel, des espaces d'affichage libres et/ou plus institutionnels (administration, syndicats...) sont répartis à des endroits stratégiques du site afin d'être largement visibles par tous. En conséquence, tous les affichages situés en dehors de ces zones autorisées (affichages sauvages), sont proscrits et imposent à l'agent de services du Titulaire du lot un enlèvement pour évacuation dès constatation. Aucun reproche sera fait à l'agent de services du Titulaire s'il applique cette consigne.

Z4

ESPACE PRIVATIF DE LIBERTE

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Ramassage et évacuation de tous détritus au sol			■			
Essuyage humide et désinfection des points de contact (poignées de portes et contours)			■			
Dépoussièrage humide des assises et tables si existantes			■			
Dépoussiérage des finitions mi-hauteur (rebords de fenêtres, radiateurs…)				■		
Enlèvement des traces sur les parois verticales (portes, murs…)				■		
Dépoussiérage des finitions basses (plinthes, tuyauteries si existantes…)					■	
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
NC / Nettoyages courants des sols	**Tous les J**	**3x /sem**	**2x /sem**	**1x /sem**	**2x /mois**	**1x /mois**
Balayage humide et/ou lavage selon nature des sols			■			

Dans certains espaces privatifs de liberté, un "coin sanitaire" peut exister. Si cet espace sanitaire est constaté et qu'il n'est pas clos (donc sans porte), la surface de l'EPL intégre déjà cette surface sanitaire. L'entretien du lavabo et de la cuvette du WC doit suivre les préconisations évoquées au niveau du local type "Sanitaire". Le fréquentiel d'intervention est dans tous les cas celui de l'EPL. Si l'espace sanitaire est clos (avec porte), la fiche d'entretien des sanitaires devra être suivie. La surface étant dans ce cas identifiée par ailleurs.

Z1

ESPACE DE RESTAURATION COLLECTIVE - Hors espaces de préparation

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Essuyage des tables, mange-debout, chaises			■			
Rangement et alignement des tables et chaises selon plan fourni et/ou espace disponible			■			
Essuyage humide et désinfection des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs…)			■			
Essuyage humide des carters externes des micro-ondes si existants			■			
Essuyage humide des carters externes des fontaines à eau			■			
Dépoussiérage des finitions mi-hauteur (rebords de fenêtres, extincteurs, radiateurs…)				■		
Essuyage des éclaboussures ou traces sur les portes et façades de mobiliers				■		
Dépoussiérage des finitions basses (plinthes, tuyauteries, piétements de mobiliers dont tables et chaises…)					■	
Aspiration des assises des sièges en tissu ou dépoussièrage						■
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
Dépoussiérage des finitions hautes (dessus d'armoires si dégagés, signalétique, tableaux d'affichage…) - H<2,0						■
Dépoussiérage des finitions hautes accessibles (rebords muraux, signalétiques d'évacuation…)						■
Dépoussiérage des blocs autonomes d'éclairage et de sécurité (BAES) - H<2,5						■
NC / Nettoyages courants des sols	**Tous les J**	**3x /sem**	**2x /sem**	**1x /sem**	**2x /mois**	**1x /mois**
Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols			■			

L'élimination des restes de déchets issus de la restauration est réalisé directement par le convive au niveau du "bar à tri". La gestion de ces différents déchets n'incombe pas au Titulaire du lot mais directement à l'opérateur de restauration.

Il pourra arriver que des agents de services du Titulaire intervienent également dans le cadre d'un autre contrat avec l'opérateur de restauration collective en charge de la préparation des repas pour les convives et de la distribution. Dans ce cas, le personnel du Titulaire directement concerné devra être clairement identifié en portant obligatoirement une tenue diférenciée de celle de l'opérateur de restauration collective. Naturellement les horaires d'intervention ne doivent pas correspondre...

Z2

HALL - SAS - ACCUEIL

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Si présentes : Vidage des poubelles selon les procédés de tri sélectif en vigueur. Essuyage humide extérieur du contenant	■					
Si nécessaire : Fourniture et mise en place de sacs (respect des tailles & couleurs)	■					
Essuyage soigné des mobiliers d'accueil (borne, tables basses, fauteuils...)			■			
Rangement de la documentation présente et à disposition des visiteurs si existante			■			
Rangement et disposition correcte des sièges d'acceuil autour des tables selon plan fourni et/ou espace disponible			■			
Enlèvement des traces de doigts à l'intérieur et à l'extérieur sur les vitres des portes d'entrée (SAS inclus)			■			
Enlèvement des tags, graffitis, scotchs, affichages sauvages...			■			
Essuyage humide et désinfection des points de contact (poignées de portes, bâtons de maréchal et contours, interrupteurs...)			■			
Essuyage humide des carters externes des fontaines à eau si existants			■			
Si présents : Dépoussiérage au plumeau antistatique des carters d'écrans numériques - H<2,0				■		
Dépoussiérage des finitions mi-hauteur (robinet d'incendie armé, rebords de fenêtres, extincteurs, radiateurs...)				■		
Essuyage des traces et coulures sur les parois verticales (murs, comptoirs d'accueil, portes...)				■		
Dépoussiérage des finitions basses (plinthes, tuyauteries, piétements de mobiliers...)					■	
Aspiration des assises des sièges (acceuil visiteurs et/ou hôtesses) en tissu ou dépoussièrage						■
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
Dépoussiérage des finitions hautes (dessus d'armoires si dégagés, signalétique, tableaux d'affichage...) - H<2,0						■
Dépoussiérage des blocs autonomes d'éclairage et de sécurité (BAES) - H<2,5						■

NC / Nettoyages courants des sols	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols (privilégier le lavage mécanisé dès que possible...)			■			
Aspiration des tapis antisalissure et/ou tous tapis déployés dans l'espace si existants			■			
Aspiration des tapis antisalissure présents à l'intérieur des SAS (tambours compris)			■			
Détachage des sols textile si nécessaire			■			
Aspiration des zones non accessibles en balayage			■			

Pour information, près de soixante-dix pour cent (70%) des Services Bénéficiaires ont déjà fait le choix de supprimer les poubelles individuelles au profit de la mise en place de points d'apport volontaire (PAV). Pour ces sites, aucune prestation de vidage des poubelles individuelles n'est donc attendu. Néanmoins, pour les autres sites qui ne sont pas encore dans cette démarche, le Titulaire du lot demandera à ses agents présents sur zones de vider régulièrement les poubelles et remplacer si nécessaire les sacs plastiques. Le coût de l'entretien du local type devra prendre en compte cette éventualité. Les poubelles ne doivent jamais être à plus de cinquante pour cent (50%) de leurs volumes.

Pour rappel, des espaces d'affichage libres et/ou plus institutionnels (administration, syndicats...) sont répartis à des endroits stratégiques du site afin d'être largement visibles par tous. En conséquence, tous les affichages situés en dehors de ces zones autorisées (affichages sauvages), sont proscrits et imposent à l'agent de services du Titulaire un enlèvement pour évacuation dès constatation. Aucun reproche sera fait à l'agent de services du Titulaire s'il applique cette consigne.

Z3

HEBERGEMENT - LOGEMENT

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Cuisine - Vidage des poubelles selon les procédés de tri sélectif en vigueur. Essuyage humide extérieur du contenant			■			
Cuisine & si nécessaire : Fourniture et mise en place de sacs (respect des tailles & couleurs)			■			
Toutes pièces - Essuyage humide des tables et plans de travail			■			
Toutes pièces - Rangement et disposition correcte des chaises autour des tables			■			
Toutes pièces - Essuyage humide des objets meublants, mobiliers d'agencement			■			
Toutes pièces - Essuyage humide et désinfection des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs...)			■			
Cuisine - Entretien soigné des plans d'évier & crédence si existante - Astiquage de la robinetterie			■			
Cuisine - Essuyage humide extérieur des appareils électroménagers (micro-ondes, réfrigérateurs) et fontaines à eau si existants			■			
Sanitaires & douches - Nettoyage et désinfection des cuvettes, urinoirs, douches, lavabos (intérieur et extérieur)			■			
Sanitaires & douches - Nettoyage, désinfection et astiquage de la robinetterie et bondes d'évacuation			■			
Sanitaires & douches - Essuyage humide et désinfection du carrelage mural et/ou crédence autour du mobilier sanitaire et des lavabos			■			
Sanitaires & douches - Nettoyage des miroirs (microfibre pour traces doigts et projections ou mouilleur & raclette si besoin			■			
Salon - Dépoussiérage au plumeau antistatique des carters d'écrans de télévision				■		
Toutes pièces - Dépoussiérage des finitions mi-hauteur (rebords de fenêtres, radiateurs...)				■		
Toutes pièces - Enlèvement des traces sur les parois verticales (portes aux deux faces, mobiliers...)				■		
Cuisine - Détartrage des éviers (tous révêtements)				■		
Sanitaires & douches - Détartrage des cuvettes, lavabos, urinoirs et bacs de douches (toutes natures de revêtement) si existants				■		
Toutes pièces - Dépoussiérage des finitions basses (plinthes, tuyauteries, piétements de mobiliers...)					■	
Toutes pièces - Aspiration des assises des sièges en tissu ou dépoussièrage						■
Toutes pièces - Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
Toutes pièces - Dépoussiérage des finitions hautes (dessus d'armoires si dégagés, tableaux...) - H<2,0						■
Sanitaires & douches - Lessivage des faïences murales - H<2,0						■

NC / Nettoyages courants des sols	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Groupes sanitaires - Lavage et désinfection des sols			■			
Toutes pièces - Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols			■			
Toutes pièces - Détachage des sols textile (tapis compris) si nécessaire			■			

Les locaux concernés sont essentiellement des logements de fonction. Il appartient donc au Titulaire du lot de considérer que l'entretien des espaces intègre toutes les pièces habituelles d'un logement : entrée, couloirs, salon, chambres, cuisine, toilette, salle de bains et douches. L'agent de service du Titulaire devra être autonome. Il/Elle devra organiser son travail pour intervenir régulièrement dans le cadre de la volumétrie horaire qui lui est attribué pour l'entretien des miroirs. Pour des questions évidentes de responsabilités, faire les courses, aller chercher des enfants à l'école ou tous autres prestations indépendantes de l'entretien courant évoqué ci-dessus ne sont pas dans les attributions de l'agent de services du Titulaire.

Z1

INFIRMERIE & ASSIMILÉ - ESPACE MÉDICALISÉ - CABINE DE DESHABILLAGE

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Si présentes : Vidage des poubelles (hors DARSI) selon les procédés de tri sélectif en vigueur. Essuyage humide extérieur du contenant			■			
Si nécessaire : Fourniture et mise en place de sacs (respect des tailles & couleurs)			■			
Nettoyage et désinfection des plans de travail (bureaux, mobiliers...) et des combinés téléphoniques			■			
Nettoyage et désinfection des lavabos et éviers et robinetterie si existants (intérieur et extérieur)			■			
Essuyage humide des meubles (tous sièges...) et objets meublants			■			
Essuyage humide et désinfection des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs...)			■			
Détartrage des lavabos et éviers (toutes natures de revêtement) si existants				■		
Dépoussiérage des finitions mi-hauteur (rebords de fenêtres, radiateurs...)				■		
Enlèvement des traces sur les parois verticales (portes, mobiliers, cloisons vitrées...)				■		
Dépoussiérage des finitions basses (plinthes, tuyauteries, piétements de mobiliers...)					■	
Aspiration des assises des sièges en tissu ou dépoussièrage (tous sièges)						■
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
Dépoussiérage des finitions hautes (dessus d'armoires si dégagés, signalétique, tableaux d'affichage...) - H<2,0						■
Dépoussiérage sans démontage des bouches d'aération						■

NC / Nettoyages courants des sols	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols			■			
Détachage des sols textile si nécessaire			■			

Pour information, près de soixante-dix pour cent (70%) des Services Bénéficiaires ont déjà fait le choix de supprimer les poubelles individuelles au profit de la mise en place de points d'apport volontaire (PAV). Pour ces sites, aucune prestation de vidage des poubelles individuelles n'est donc attendu. Néanmoins, pour les autres sites qui ne sont pas encore dans cette démarche, le Titulaire du lot demandera à ses agents présents sur zones de vider régulièrement les poubelles et remplacer si nécessaire les sacs plastiques. Le coût de l'entretien du local type devra prendre en compte cette éventualité. Les poubelles ne doivent jamais être à plus de cinquante pour cent (50%) de leurs volumes.

Il n'est pas de la responsabilité des agents de services du Titulaire de manipuler les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) Un autre marché régit cette prestation spécifique.

Aucune intervention n'est demandée au niveau des paillasses de manipulation et de prélèvement.

Les personnels du Titulaire doivent porter des gants.

Il appartient aux opérateurs du Service Bénéficiaire qui travaillent dans cet espace de sortir les poubelles dans les circulations horizontales pour être vidées par les agents de services du Titulaire à une fréquence qui va au-delà des deux manipulations initialement prévues (mettre devant la porte).

Z1

LABORATOIRE & ASSIMILE

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Si présentes : Vidage des poubelles selon les procédés de tri sélectif en vigueur. Essuyage humide extérieur du contenant			■			
Si nécessaire : Fourniture et mise en place de sacs (respect des tailles & couleurs)			■			
Nettoyage et désinfection des plans de travail (bureaux, mobiliers...) et des combinés téléphoniques			■			
Nettoyage et désinfection des lavabos et éviers et robinetterie si existants (intérieur et extérieur)			■			
Essuyage humide des meubles (tous sièges...) et objets meublants			■			
Essuyage humide et désinfection des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs...)			■			
Détartrage des lavabos et éviers (toutes natures de revêtement) si existants				■		
Dépoussiérage des finitions mi-hauteur (rebords de fenêtres, extincteurs, radiateurs...)				■		
Enlèvement des traces sur les parois verticales (portes, mobiliers, cloisons vitrées...)				■		
Dépoussiérage des finitions basses (plinthes, tuyauteries, piétements de mobiliers...)					■	
Aspiration des assises des sièges en tissu ou dépoussièrage (tous sièges)						■
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5)						■
Dépoussiérage des finitions hautes (dessus d'armoires si dégagés, signalétique, tableaux d'affichage...) - H<2,0						■
Dépoussiérage des blocs autonomes d'éclairage et de sécurité (BAES) - H<2,5						■
Dépoussiérage sans démontage des bouches d'aération						■

Nettoyages courants des sols	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols			■			
Détachage des sols textile si nécessaire			■			

Pour information, près de soixante-dix pour cent (70%) des Services Bénéficiaires ont déjà fait le choix de supprimer les poubelles individuelles au profit de la mise en place de points d'apport volontaire (PAV). Pour ces sites, aucune prestation de vidage des poubelles individuelles n'est donc attendu. Néanmoins, pour les autres sites qui ne sont pas encore dans cette démarche, le Titulaire du lot demandera à ses agents présents sur zones de vider régulièrement les poubelles et remplacer si nécessaire les sacs plastiques. Le coût de l'entretien du local type devra prendre en compte cette éventualité. Les poubelles ne doivent jamais être à plus de cinquante pour cent (50%) de leurs volumes.

Aucune intervention n'est demandée au niveau des paillasses de manipulation.

L'agent de services du Titulaire doit porter à minima des lunettes de sécurité et des gants dans la zone. Le Titulaire se rapprochera du Service Bénéficiaire pour prendre en compte les consignes particulières de sécurité en vigueur dans l'espace, lesquelles pourraient également prévoir des formations, EPI et tenues complémentaires spécifiques.

Dans tous les cas, la manipulation des déchets dangereux n'est pas à la charge de l'agent de services du Titulaire.

Il appartient aux opérateurs du Service Bénéficiaire qui travaillent dans cet espace de sortir les poubelles dans les circulations horizontales pour être vidées par les agents de services du Titulaire à une fréquence qui va au-delà des deux manipulations initialement prévues (à déposer devant la porte).

Z4

LOCAL POUBELLES

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Ramassage et évacuation de tous détritus au sol			■			
Essuyage humide et désinfection des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs...)			■			
Dépoussiérage des extincteurs si existants				■		
Enlèvement des traces sur les portes aux deux faces				■		
Sortie des conteneurs du local pour lavage des sols. Remise en place desdits conteneurs dans le local après lavage des sols				■		
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
Dépoussiérage des dessus de compacteurs si existants						■
Dépoussiérage des blocs autonomes d'éclairage et de sécurité (BAES) - H<2,5						■
Dépoussiérage sans démontage des bouches d'aération						■

NC / Nettoyages courants des sols	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Balayage et lavage des sols					■	

Les conteneurs pleins sont généralement à sortir régulièrement sur la voie publique par l'agent de services du Titulaire du lot pour la collecte des déchets et valorisation par une entité tierce. Les heures de passage (différenciés en fonction du type de flux à collecter et à valoriser) doivent être connus par le Titulaire pour s'organiser en conséquence. Ces mêmes conteneurs vides doivent être ensuite réintégrés sur site : Si les agents de services du Titulaire sont encore présents sur le site du Service Bénéficiaire à l'heure où il faut réintégrer ces conteneurs, ce sont eux qui interviendront pour ce transfert. Dans le cas contraire, l'aide d'une organisation tièrce (agent accueil, de sécurité...) pourra être sollicitée par le Service Bénéficiaire ou il sera demandé un complément de moyen au Titulaire. Dans ce cas, il sera fait application des coûts du BPU (taux horaire) par le Service Bénéficiaire.

Pour information, les services municipaux peuvent dresser des procés verbaux en cas d'occupation abusif et/ou prolongée de la voie publique par des bennes non rentrées et/ou des déchets déposés directement sur le sol. Cette amende si elle parvient au Service Bénéficiaire sera adressée au Titulaire pour être réglée s'l est admis que la faute initiale lui incombe.

Z4

LOCAL TECHNIQUE - ARCHIVE VIVANTE & ASSIMILE

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Si présentes : Vidage des poubelles selon les procédés de tri sélectif en vigueur. Essuyage humide extérieur du contenant				■		
Si nécessaire : Fourniture et mise en place de sacs (respect des tailles & couleurs)				■		
Ramassage et évacuation de tous détritus au sol				■		
Essuyage humide et désinfection des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs…)				■		
Enlèvement des traces sur les parois verticales (portes, mobiliers, cloisons vitrées…)				■		
Dépoussiérage des finitions basses (plinthes, tuyauteries, piétements de mobiliers…)					■	
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
Dépoussiérage des finitions hautes (dessus d'armoires si dégagés, signalétique, étagères et/ou rayonnages dégagés…) - H<2,0						■
NC / Nettoyages courants des sols	**Tous les J**	**3x /sem**	**2x /sem**	**1x /sem**	**2x /mois**	**1x /mois**
Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols					■	
Détachage des sols textile si nécessaire					■	
Aspiration des zones non accessibles en balayage (autour cables électriques, espaces exigus…)					■	

Pour information, près de soixante-dix pour cent (70%) des Services Bénéficiaires ont déjà fait le choix de supprimer les poubelles individuelles au profit de la mise en place de points d'apport volontaire (PAV). Pour ces sites, aucune prestation de vidage des poubelles individuelles n'est donc attendu. Néanmoins, pour les autres sites qui ne sont pas encore dans cette démarche, le Titulaire du lot demandera à ses agents présents sur zones de vider régulièrement les poubelles et remplacer si nécessaire les sacs plastiques. Le coût de l'entretien du local type devra prendre en compte cette éventualité. Les poubelles ne doivent jamais être à plus de cinquante pour cent (50%) de leurs volumes.

Il appartient aux opérateurs du Service Bénéficiaire qui travaillent dans cet espace de sortir les poubelles dans les circulations horizontales pour être vidées par les agents de services du Titulaire à une fréquence qui va au-delà de la seule manipulation initialement prévue (à déposer devant la porte).

Z4

PARC DE STATIONNEMENT EXTERIEUR

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Si présentes : Vidage des poubelles selon les procédés de tri sélectif en vigueur. Essuyage humide extérieur du contenant					■	
Si nécessaire : Fourniture et mise en place de sacs (respect des tailles & couleurs)					■	
Ramassage et évacuation de tous déchets présents sur zones de circulation véhicules et parcours piètons balisé.					■	
Enlèvement des tags, graffitis, scotchs, affichages sauvages sur bornes d'entrée et de sortie si existantes					■	
Essuyage humide des carters des bornes d'accès (entrée et sortie)					■	

Le balayage des sols n'est pas demandé. En cas de besoin, cette opération générale de nettoyage des sols fera l'objet d'une commande supplémentaire ponctuelle passée par le Service Bénéficiaire concerné.

Pour rappel, des espaces d'affichage libres et/ou plus institutionnels (administration, syndicats...) sont répartis à des endroits stratégiques du site afin d'être largement visibles par tous. En conséquence, tous les affichages situés en dehors de ces zones autorisées (affichages sauvages), sont proscrits et imposent à l'agent de services du Titulaire du lot un enlèvement pour évacuation dès constatation. Aucun reproche sera fait à l'agent de services du Titulaire s'il applique cette consigne.

Z4

PARC DE STATIONNEMENT INTERIEUR - Rampe d'accès incluse

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Si présentes : Vidage des poubelles selon les procédés de tri sélectif en vigueur. Essuyage humide extérieur du contenant				■		
Si nécessaire : Fourniture et mise en place de sacs (respect des tailles & couleurs)				■		
Ramassage et évacuation de tous déchets présents sur zones de circulation véhicules et parcours piètons balisé.				■		
Enlèvement des tags, graffitis, scotchs, affichages sauvages le long du parcours piétons… (tous supports verticaux)				■		
Enlèvement des tags, graffitis, scotchs, affichages sauvages sur bornes d'entrée et de sortie				■		
Essuyage humide des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs…)				■		
Essuyage humide des carters des bornes d'accès (entrée et sortie)				■		
Dépoussiérage des finitions mi-hauteur (Robinet d'incendie armé, extincteurs…)				■		
Enlèvement des traces sur les parois verticales (portes aux deux faces…) sur parcours piétons balisé				■		
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
Dépoussiérage des finitions hautes (dessus de signalétique, tableaux d'affichage…) sur parcours piétons balisé - H<2,0						■
Dépoussiérage des blocs autonomes d'éclairage et de sécurité (BAES) - H<2,5						■
NC / Nettoyages courants des sols	**1x /sem**	**2x /mois**	**1x /mois**	**4x /an**	**6x /an**	**1x /an**
Balayage et/ou lavage (privilégier le lavage mécanisé dès que possible…) sur parcours piétons balisé et rampe d'accès				■		

Pour des questions de sécurité, des parcours de circulation piétons sont identifiés. Le balayage des sols est à réaliser sur ces surfaces ainsi que le(s) rampe(s) d'accès. A ce stade, il n'est donc pas demandé une action sur l'intégralité de la surface du parc de stationnement. Cette opération générale de nettoyage des sols fera l'objet d'une commande supplémentaire passée éventuellement par Service Bénéficiaire concerné.

Pour information, les chewing-gums sont des déchets et doivent être détachés du support pour être collecter et évacuer.

Il appartient au Titulaire du lot de bien appréhender les surfaces réellement à nettoyer (notamment pour le balayage et/ou lavage des sols du parcours piétons et rampes d'accès) afin de déclarer dans son étude une cadence de travail au-dessus de celle habituellement admise…

Pour rappel, des espaces d'affichage libres et/ou plus institutionnels (administration, syndicats…) sont répartis à des endroits stratégiques du site afin d'être largement visibles par tous. En conséquence, tous les affichages situés en dehors de ces zones autorisées (affichages sauvages), sont proscrits et imposent à l'agent de services du Titulaire un enlèvement pour évacuation dès constatation. Aucun reproche sera fait à l'agent de services du Titulaire s'il applique cette consigne.

Z3

POSTE CENTRAL DE SECURITE

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Si présentes : Vidage des poubelles selon les procédés de tri sélectif en vigueur. Essuyage humide extérieur du contenant	■					
Si nécessaire : Fourniture et mise en place de sacs (respect des tailles & couleurs)	■					
Essuyage humide des tables de travail non encombrées			■			
Essuyage humide des objets meublants, mobiliers d'agencement			■			
Dépoussiérage des téléphones et désinfection des combinés si existant			■			
Ramassage et évacuation de tous détritus au sol			■			
Essuyage humide et désinfection des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs…)			■			
Dépoussiérage des finitions mi-hauteur (rebords de fenêtres, extincteurs, radiateurs…)				■		
Dépoussiérage des carters extérieurs des armoires alarmes				■		
Enlèvement des traces sur les parois verticales (portes, mobiliers, cloisons vitrées…)				■		
Dépoussiérage des finitions basses (plinthes, tuyauteries, piétements de mobiliers…)					■	
Aspiration des assises des sièges en tissu ou dépoussièrage humide						■
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
Dépoussiérage des finitions hautes (dessus d'armoires si dégagés, signalétique, tableaux d'affichage…) - H<2,0						■
Dépoussiérage des blocs autonomes d'éclairage et de sécurité (BAES) - H<2,5						■
Dépoussiérage sans démontage des bouches d'aération						■

NC / Nettoyages courants des sols	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols			■			
Détachage des sols textile si nécessaire			■			
Aspiration des zones non accessibles en balayage (autour cables électriques, espaces exigus…)			■			

Aucune intervention n'est demandée au niveau du nettoyage des matériels informatiques utiles à garantir la sécurité du site du Service Bénéficiaire (talkies walkies, lampes…) Ce travail incombe directement aux agents de sécurité et d'intervention présents dans le local que ceux-ci soient des personnels directement rattaché au Service Bénéficiaire ou des personnels de la société exterieure de gardiennage et sécurité dans le cadre de la réalisation de son marché.

Pour information, près de soixante-dix pour cent (70%) des Services Bénéficiaires ont déjà fait le choix de supprimer les poubelles individuelles au profit de la mise en place de points d'apport volontaire (PAV). Pour ces sites, aucune prestation de vidage des poubelles individuelles n'est donc attendu. Néanmoins, pour les autres sites qui ne sont pas encore dans cette démarche, le Titulaire du lot demandera à ses agents présents sur zones de vider régulièrement les poubelles et remplacer si nécessaire les sacs plastiques. Le coût de l'entretien du local type devra prendre en compte cette éventualité. Les poubelles ne doivent jamais être à plus de cinquante pour cent (50%) de leurs volumes.

Z3

SALLE POUR ACTIVITÉS CULTURELLES & ASSIMILÉS - BIBLIOTHÈQUE

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Essuyage humide des tables de travail non encombrées			■			
Essuyage humide des objets meublants, mobiliers d'agencement			■			
Dépoussiérage des téléphones et désinfection des combinés si existants			■			
Ramassage et évacuation de tous détritus au sol			■			
Essuyage humide et désinfection des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs...)			■			
Dépoussiérage des finitions mi-hauteur (rebords de fenêtres, radiateurs...)				■		
Enlèvement de toutes traces sur les parois verticales (portes, cloisons vitrées et/ou miroirs...)				■		
Dépoussiérage des finitions basses (plinthes, tuyauteries, piétements d'appareils d'entrainement...)					■	
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
Dépoussiérage des finitions hautes (dessus d'armoires dégagées, rayonnages non encombrés si existants, signalétiques) - H<2,0						■
Dépoussiérage des blocs autonomes d'éclairage et de sécurité (BAES) - H<2,5						■
Dépoussiérage sans démontage des bouches d'aération						■
NC / Nettoyages courants des sols	**Tous les J**	**3x /sem**	**2x /sem**	**1x /sem**	**2x /mois**	**1x /mois**
Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols			■			
Détachage des sols textile si nécessaire			■			
Aspiration des zones non accessibles en balayage (autour cables électriques, espaces exigus...)			■			

Pour information, près de soixante-dix pour cent (70%) des Services Bénéficiaires ont déjà fait le choix de supprimer les poubelles individuelles au profit de la mise en place de points d'apport volontaire (PAV). Pour ces sites, aucune prestation de vidage des poubelles individuelles n'est donc attendu. Néanmoins, pour les autres sites qui ne sont pas encore dans cette démarche, le Titulaire du lot demandera à ses agents présents sur zones de vider régulièrement les poubelles et remplacer si nécessaire les sacs plastiques. Le coût de l'entretien du local type devra prendre en compte cette éventualité. Les poubelles ne doivent jamais être à plus de cinquante pour cent (50%) de leurs volumes.

Il appartient aux opérateurs du Service Bénéficiaire qui travaillent dans cet espace de sortir les poubelles dans les circulations horizontales pour être vidées par les agents de services du Titulaire à une fréquence qui va au-delà des deux manipulations initialement prévues (à déposer devant la porte).

Z1

SALLE POUR ACTIVITES SPORTIVES & ASSIMILE

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Ramassage et évacuation de tous détritus au sol			■			
Essuyage humide et désinfection des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs...)			■			
Dépoussiérage des finitions mi-hauteur (rebords de fenêtres, radiateurs...)			■			
Enlèvement de toutes traces sur les parois verticales (portes, cloisons vitrées et/ou miroirs...)			■			
Dépoussiérage des finitions basses (plinthes, tuyauteries, piétements d'appareils d'entrainement...)				■		
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5				■		
Dépoussiérage des finitions hautes (dessus d'appareils d'entrainement si existants, signalétique) - H<2,0					■	
Dépoussiérage des blocs autonomes d'éclairage et de sécurité (BAES) - H<2,5						■
Dépoussiérage sans démontage des bouches d'aération						■

NC / Nettoyages courants des sols	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Aspiration des tapis si déployés dans l'espace			■			
Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols (privilégier le lavage mécanisé dès que possible...)			■			
Détachage des sols textile si nécessaire			■			
Aspiration des zones non accessibles en balayage			■			

Pour information, près de soixante-dix pour cent (70%) des Services Bénéficiaires ont déjà fait le choix de supprimer les poubelles individuelles au profit de la mise en place de points d'apport volontaire (PAV). Pour ces sites, aucune prestation de vidage des poubelles individuelles n'est donc attendu. Néanmoins, pour les autres sites qui ne sont pas encore dans cette démarche, le Titulaire du lot demandera à ses agents présents sur zones de vider régulièrement les poubelles et remplacer si nécessaire les sacs plastiques. Le coût de l'entretien du local type devra prendre en compte cette éventualité. Les poubelles ne doivent jamais être à plus de cinquante pour cent (50%) de leurs volumes.

Il appartient aux opérateurs du Service Bénéficiaire qui travaillent dans cet espace de sortir les poubelles dans les circulations horizontales pour être vidées par les agents de services du Titulaire à une fréquence qui va au-delà des deux manipulations initialement prévues (à déposer devant la porte).

L'agent du Titulaire intervient exclusivement sur les matériels déjà déployés dans l'espace. Il n'est pas demandé à l'agent de services du Titulaire le rangement des matériels ni des tapis laissés éventuellement dans l'espace par les utilisateurs.

Le balayage humide avec un détergent neutre des tatamis n'est envisagé que dans le cadre d'une surface développée globale. Aucune manipulation de tatamis n'est demandé à l'agent de services du Titulaire. Pour des questions de santé et d'hygiène, le lavage des tatamis avec un produit antifongique est à programmer régulièrement en fonction de l'utilisation. Le Service Bénéficiaire utilisera le BPU.

La désinfection des points de contacts des matériels sportifs d'entrainement (assises comprises) n'est pas à réaliser par les agents du Titulaire. Chaque utilisateur doit réaliser cette mesure élémentaire d'hygiène avant l'utilisation dudit matériel : C'est sa responsabilité.

Z1

SANITAIRE - DOUCHE

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

NC / Nettoyage complet	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Si présentes : Vidage des poubelles selon les procédés de tri sélectif en vigueur. Essuyage humide extérieur du contenant	■					
Si nécessaire : Fourniture et mise en place de sacs (respect des tailles & couleurs)	■					
Si existantes, vidage des poubelles HF, essuyage extérieur, mise en place et changement des sacs si nécessaire	■					
Approvisionnement tous consommables sanitaires confondus afin d'assurer la non rupture	■					
Vérification (et maintenance si nécessaire) du correct fonctionnement de tous les distributeurs de consommables sanitaires	■					
Nettoyage et désinfection des cuvettes, urinoirs, douches, lavabos (intérieur et extérieur)	■					
Nettoyage, désinfection et astiquage de la robinetterie et bondes d'évacuation	■					
Essuyage humide et désinfection du carrelage mural et/ou crédence autour du mobilier sanitaire et des lavabos	■					
Nettoyage des miroirs (microfibre pour traces doigts et projections ou mouilleur & raclette si besoin	■					
Essuyage humide et désinfection de tous distributeurs à consommables (Essuie-mains, séches mains, distributeurs savon et papier…)	■					
Lavage et désinfection des sols	■					
Remplissage des siphons de sols si existants	■					
Si existants : Enlèvement affiches, autocollants, graffitis sur les murs et portes (aux deux faces)	■					
Essuyage humide et désinfection des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs…)	■					
Détartrage des cuvettes, lavabos, urinoirs et bacs de douches (toutes natures de revêtement) si existants				■		
Dépoussiérage des finitions mi-hauteur (rebords)					■	
Dépoussiérage des finitions basses (plinthes, tuyauteries, piétements de mobiliers…)					■	
Lessivage des faïences murales - H<2,0						■
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
Dépoussiérage sans démontage des bouches d'aération						■

Pour rappel, des espaces d'affichage libres et/ou plus institutionnels (administration, syndicats…) sont répartis à des endroits stratégiques du site afin d'être largement visibles par tous. En conséquence, tous les affichages situés en dehors de ces zones autorisées (affichages sauvages), sont proscrits et imposent à l'agent de services du Titulaire du lot un enlèvement pour évacuation dès constatation. Aucun reproche sera fait à l'agent de services du Titulaire s'il applique cette consigne.

Pour information, près de soixante-dix pour cent (70%) des Services Bénéficiaires ont déjà fait le choix de supprimer les poubelles individuelles au profit de la mise en place de points d'apport volontaire (PAV). Pour ces sites, aucune prestation de vidage des poubelles individuelles n'est donc attendu. Néanmoins, pour les autres sites qui ne sont pas encore dans cette démarche, le Titulaire demandera à ses agents présents sur zones de vider régulièrement les poubelles et remplacer si nécessaire les sacs plastiques. Le coût de l'entretien du local type devra prendre en compte cette éventualité. Les poubelles ne doivent jamais être à plus de cinquante pour cent (50%) de leurs volumes.

Z1

VESTIAIRE

Préconisations d'entretien & fréquentiel minimum

OPE / Opérations élémentaires	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Ramassage et évacuation de tous détritus au sol (inclus tous déchets & objets divers présents sous les armoires vestiaires)			■			
Essuyage humide et désinfection des points de contact (poignées de portes et contours, interrupteurs...)			■			
Si présents : Nettoyage des miroirs (microfibre pour traces doigts et projections ou mouilleur & raclette si besoin)			■			
Enlèvement affiches, autocollants, graffitis sur les murs et portes si existants			■			
Dépoussiérage des finitions mi-hauteur (rebords de fenêtres, radiateurs...)				■		
Enlèvement des traces sur les parois verticales (portes aux deux faces)				■		
Dépoussiérage des finitions basses (plinthes, tuyauteries, piétements de mobiliers...)					■	
Aspiration des assises des sièges en tissu ou dépoussièrage humide des bancs si existants						■
Enlèvement des toiles d'araignées et des toiles de poussière si existantes - H<2,5						■
Dépoussiérage des finitions hautes (dessus d'armoires si dégagés...) - H<2,0						■
Dépoussiérage sans démontage des bouches d'aération						■

NC / Nettoyages courants des sols	Tous les J	3x /sem	2x /sem	1x /sem	2x /mois	1x /mois
Balayage humide et/ou lavage ou aspiration selon nature des sols			■			
Détachage des sols textile si nécessaire			■			
Aspiration des zones non accessibles en balayage			■			

Pour information, près de soixante-dix pour cent (70%) des Services Bénéficiaires ont déjà fait le choix de supprimer les poubelles individuelles au profit de la mise en place de points d'apport volontaire (PAV). Pour ces sites, aucune prestation de vidage des poubelles individuelles n'est donc attendu. Néanmoins, pour les autres sites qui ne sont pas encore dans cette démarche, le Titulaire du lot demandera à ses agents présents sur zones de vider régulièrement les poubelles et remplacer si nécessaire les sacs plastiques. Le coût de l'entretien du local type devra prendre en compte cette éventualité. Les poubelles ne doivent jamais être à plus de cinquante pour cent (50%) de leurs volumes.

Pour rappel, des espaces d'affichage libres et/ou plus institutionnels (administration, syndicats...) sont répartis à des endroits stratégiques du site afin d'être largement visibles par tous. En conséquence, tous les affichages situés en dehors de ces zones autorisées (affichages sauvages), sont proscrits et imposent à l'agent de services du Titulaire un enlèvement pour évacuation dès constatation. Aucun reproche ne sera fait à l'agent de services du Titulaire s'il applique cette consigne.

Il n'est pas demandé à l'agent de services du Titulaire d'enlever les affiches et autocollants divers qui de temps en temps peuvent "orner" les portes des casiers individuels mis à disposition.

Le nettoyage de l'intérieur des casiers n'est pas inclus à la DPGF du marché subséquent du Service Bénéficiaire.

Les surfaces des locaux vestiaires mis à disposition du seul Titulaire n'apparaissent pas dans la DPGF. L'entretien est néanmoins à réaliser selon les préconisations ci-dessus. Aucun coût n'est rattaché à cette prestation qui est réalisée gracieusement par le Titulaire.

Il appartient aux opérateurs du Service Bénéficiaire qui travaillent dans cet espace de sortir les poubelles dans les circulations horizontales pour être vidées par les agents de services du Titulaire à une fréquence qui va au-delà des deux manipulations initialement prévues (à déposer devant la porte).